



Photographie prise par Mélanie Drouchon

Covid-19 : Le malaise des animaux de compagnie

Les animaux de compagnie sont des victimes collatérales de la pandémie de Covid-19. Les adoptions, tout comme les abandons ont augmenté durant cette période.

Les refuges de la Société Protectrice des Animaux (SPA), fermés durant les confinements, se sont retrouvés submergés à leur réouverture.

Des victimes auxquelles on ne pense pas forcément

Quand on songe aux répercussions du virus sur la vie des animaux de compagnie, la plupart des gens pensent instinctivement aux chiens et aux chats. Toutefois, les plus grandes victimes d'abandons liés au Covid-19 sont les Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC). Évidemment, les canidés et les petits félins ont subi les conséquences du Coronavirus.

Quelques chiffres

Jennifer Megna, responsable du refuge de la SPA de Thionville, explique qu'au niveau national, « par rapport au début de la pandémie, il y a une augmentation des abandons de 19% pour les chats et une baisse de 6% pour les chiens. Quant aux NAC, ils ont été multipliés par 9. » Un accroissement des adoptions a aussi été observé pour tous ces animaux. A Thionville, entre janvier et fin octobre 2021, 129 chiens ont trouvé une famille, contre 489 pour les chats, et 74 pour les NAC. »

Ces phénomènes ont une explication majeure. Selon la responsable du refuge, « beaucoup de personnes ont pris des animaux, peut-être pour les enfants, pour occuper un peu pendant le confinement. Après, il faut s'en occuper quand on travaille... ». La SPA s'est retrouvée débordée moins de deux semaines après sa réouverture à la fin du premier confinement.

La nécessité des campagnes de stérilisation

Mme Megna rappelle l'importance des campagnes de stérilisation des chats errants. Les personnes qui prennent soin d'eux n'ont pas pu les emmener chez le vétérinaire avec les confinements. Le contrecoup a conduit à l'abondance de chatons dans les refuges.

« On ne juge pas les personnes. »

La plupart des gens qui ont recours à l'abandon assument leur décision et se rendent dans les refuges pour faire les démarches en règle. La responsable explique les conditions dans les SPA : il faut que l'animal soit au nom de la personne propriétaire, la pièce d'identité de cette dernière, le carnet de santé de l'animal, ainsi que sa carte ICAD (puce électronique enregistrée dans le fichier) et une participation de 80 euros. Cependant, ils évaluent les situations au cas par cas. Si un individu est dans une détresse financière, ils ne demanderont pas de participation. Elle signale qu'ils « ne jugent pas les personnes ».

Jennifer Megna témoigne l'histoire d'un abandon « Cette année, on a eu un chien sur le long de la route. On était ouvert. Le monsieur a vu une bénévoles, et ne se sentait pas de passer le portail. Donc il l'a lâché dans le

champ. On a réussi à le contacter, puis il est venu faire l'abandon correctement. Il pensait qu'il allait être jugé, il n'avait pas le cœur à. Il ne faut pas que les gens hésitent à venir. Au moins l'animal est chez nous, et non dans la nature ». Par ce biais, la responsable fait passer un message de sensibilisation au bien-être animalier.

Un acte qui se doit d'être mûrement réfléchi

Adopter doit être une action consciente et réfléchie. Un animal n'abandonnera jamais son propriétaire, il restera toute sa vie loyal et fidèle. Si vous n'êtes pas prêts à répondre à ses besoins, il existe une alternative : adopter une peluche !

Mélanie Drouchon

Relecture faite par Anne-Gaëlle Yano-Mifa, Apolline Benoit-Gonin et Alice Welter.